

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2017

Convocation affichée et envoyée :
Le 23 mars 2017

L'an **deux mil dix-sept et le vingt-neuf mars** à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : mesdames et messieurs HAREL Jean, ARNAL Bruno (arrivé après le vote du budget), BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, DELAUNE Eric, HAMON Marc, LAVOLLÉE Christophe, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph, SIRET Philippe.

Absents excusés : Cécile TILLON MACAUD

Secrétaire de séance : Eric DELAUNE

29.03.17-004 **Vote du Compte Administratif 2016**

En présence de monsieur Eric BAILLON, receveur municipal, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de l'exercice 2016 et :

- Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Budget Principal		
FONCTIONNEMENT	prévu 2016	Réalisé 2016
Dépenses	99 453,39 €	74 266,49 €
Recettes	99 453,39 €	111 208,12 €
Excédent de clôture au 31/12/2016		36 941,63 €
INVESTISSEMENT	prévu 2016	Réalisé 2016
Dépenses	174 648,85 €	65 251,10 €
Recettes	174 648,85 €	91 714,97 €
Excédent de clôture au 31/12/2016		26 463,87 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte Administratif du budget communal 2016.

29.03.17-005

Approbation du Compte de Gestion 2016 du receveur

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2016 du budget principal ;

- Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que les opérations sont régulières ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

29.03.17-006

Affectation du Résultat de la section de fonctionnement CA 2016-BP 2017

Le compte Administratif 2016 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **36 941,63 €**

La section d'investissement se clôture au 31/12/2016 avec un excédent d'un montant de **26 463,87 €**

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 en section de fonctionnement du budget primitif 2017 à l'article **002 « excédent de fonctionnement reporté »** soit **36 941,63 €** et d'affecter au **001 « Excédent d'investissement reporté »** le montant de **26 463,87 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la reprise des résultats de l'exercice 2016 et les affectations aux comptes 001 et 002.

Vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal est invité à fixer les taux des 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **approuvé à l'unanimité**, fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux de référence de 2016	Base d'imposition prévisionnelles 2017	Taux voté 2017	Produits 2017
Taxe d'habitation	11,85 %	95 300 €	11,85%	11 293 €
Taxe foncière (bâti)	14,65 %	63 600 €	14,65%	9 317 €
Taxe foncière (non bâti)	44,94 %	16 700 €	44,94%	7 505 €
TOTAL:				28 115 €

Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur Eric BAILLON, receveur municipal, présente et commente le Budget Primitif 2017 de la commune qui s'équilibre à **117 780,63 €** en section de fonctionnement et à **141 732,87 €** en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTE à l'unanimité** le budget tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du document.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2017.

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2017 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

29.03.17-009 **Demande de subventions des associations**

Monsieur le Maire présente les nouvelles demandes de subventions reçues en mairie.

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide d'accorder :

- CFA 65 €
(à l'unanimité)
- USL 15 €
(avec 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions)
- Ligue contre le cancer..... 15 €
(avec 5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions)

29.03.17-010 **Evolution de la grille indiciaire pour le calcul du montant des indemnités de fonction**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 prévoit des évolutions de la grille indiciaire, aussi l'indice brut terminal de la fonction publique est appelé à changer.

Conformément aux articles L.2123-20, L.5211-12 et L.5721-8 du code des collectivités territoriales ainsi que du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 et après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de maintenir l'indemnité du Maire à 80% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 13.6 % de cet indice.

Les indemnités des adjoints (Marc HAMON et Sébastien DELABROISE) seront de 60.6% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 4% de cet indice.

29.03.17-011 **Approbation du devis des travaux supplémentaires à réaliser sur la section C du réaménagement des abords de la mairie**

Monsieur le Maire présente le devis des travaux supplémentaires à réaliser sur la section C du réaménagement des abords de la mairie. Il détaille les moins-values qui s'élèvent à 5 236,27 € HT et les plus-values pour un montant de 24 503,26 € HT sans les purges à réaliser sur la VC 7. Le montant final des travaux supplémentaires est de 19 266,99 € HT

Il indique que le forfait de 2 655,48 € pour l'hydro-décapage de petite surface paraît anormalement élevé et propose de réaliser le revêtement du plateau en enrobé non hydro-décapé.

Après délibération, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir négocier avec l'entreprise Pérotin une minoration de ce prix de façon à conserver le revêtement du plateau en enrobé hydro-décapé et l'autorise à signer l'avenant correspondant.

Fleurissement des abords de la mairie

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Briand de lui fournir des propositions de prix pour fleurir les talus des abords de la Mairie.

Le 1^{er} devis d'un montant de 626,12 € HT prévoit la fourniture et la plantation de 70 végétaux en plantes vivaces. Le 2^{ème} d'un montant de 344, 77 € HT correspond à la fourniture et à la plantation de 300 bulbes de narcisses et de crocus.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à Monsieur Briand de planter des vivaces sur les talus de chaque côté de l'emmarchement devant la Mairie et des bulbes sur le talus devant la clôture du terrain communal.

chartre de gouvernance pour le plui de vla la Communauté de Communes de Bretagne Romantique

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer une commission communale de suivi des études d'élaboration du PLUI. Le conseil municipal décide de nommer Mrs Sébastien DELABROISE, Marc HAMON, Jean HAREL et Philippe SIRET membres de cette commission.

Fin de la séance à 22 heures 15.

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 ^{er} adjoint	Sébastien DELABROISE, 2 ^{ème} adjoint
Bruno ARNAL, Conseiller municipal	Janine BUAN, Conseillère municipale	Eric DELAUNE, Conseiller municipal
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal	Karine LEMUR, Conseillère municipale	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal
Philippe SIRET, Conseiller municipal	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale <u>ABSENTE EXCUSÉE</u>	